



Les questions à poser au spécialiste (liste non exhaustive)

N'oubliez pas de préciser au spécialiste toute autre pathologie dont souffre le patient et tous les traitements qu'il prend déjà



- Qu'est ce que la scoliose ?
- Quel sont les risques si elle n'est pas soignée ?
- Est ce que mon enfant a une vraie scoliose ou une attitude scoliotique ?
- Si c'est une vraie scoliose, est ce une scoliose idiopathique (sans cause connue) ou une scoliose secondaire a une autre pathologie ou autre (neurologique, etc ...) ou congénitale ?
- Quel type de scoliose a mon enfant (localisation [lombaire, dorsale, dorso-lombaire], nombre de courbures) ?
- Quel est le potentiel évolutif de son type de scoliose ?
- Si il y a une courbure de compensation qu'est ce que c'est exactement et qu'est ce que cela entraîne ?
- Les degrés de sa scoliose (angle de Cobb) ?
- Quelle est l'importance de la rotation de ses vertèbres ?
- Comment sont ses courbures de profil (plan sagittal) ?
- Où en est mon enfant dans sa croissance osseuse (risser) ?
- Combien de temps va durer le traitement ?
- Est ce que mon enfant va passer des radiographies classiques ou EOS ?
- Est-ce que mon enfant devra passer d'autres examens ? scanner ? IRM ? et pourquoi ?
- Si il y a d'autres enfants dans la fratrie est il conseillé de les faire suivre également ?
- Est ce que des semelles orthopédiques sont conseillées ou déconseillées ?
- Est ce qu'un appareil dentaire peut avoir des conséquences sur la scoliose ?
- Est ce que la scoliose peut être douloureuse ?



Si le port d'un corset est envisagé:

- Quel type de corset ?
- Quelle est la différence entre les différents corsets ?
- Pourquoi ce corset a été prescrit plutôt qu'un autre ?
- Quel est le but du corset ? redresser ? stabiliser ?
- Quelles sont les conséquences si mon enfant ne porte pas son corset ? et si il refuse de le porter, comment l'aider au mieux ?
- Est ce que son corset nécessitera des aménagements spéciaux dans son quotidien ? à l'école (table, chaise, cartable, double jeu de livre, casier) ?



- Combien de temps faudra t'il le porter par jour ?
- Faut il le mettre de suite tout le temps préconisé, ou y'a-t-il un temps d'adaptation en y allant progressivement ?
- Le traitement va durer environ combien de temps (en mois ou années)
- Avez vous des conseils d'hygiène de vie pour aider mon enfant
- Faut il le porter de suite serré comme conseillé ou est-il possible de le desserrer un peu au début et le resserrer petit à petit ?
- Est ce que la literie a son importance pour la scoliose ?
- Peut-on continuer à faire du sport ?
- Est-ce que tous les sports sont autorisés ou certains sont déconseillés voir interdits ?
- Y a-t-il des sports recommandés ?
- Faut-il garder le corset ou l'enlever pendant le sport ?
- Le sport à l'école peut il être continué ?
- Pour les petits qui portent un milwaukee (corset avec mentonnière), doit il le garder sur lui en voiture ou faut il l'enlever ?
- Peut il fait du vélo, toboggan etc ... avec son corset ou sera t'il autorisé à en faire avec ?
- Y a-t-il des aliments et boissons déconseillés en portant un corset (risque de ballonnement) ?
- Est il autorisé de desserrer le corset pendant ou après les repas ?
- Quelle sera la fréquence des rdv médicaux
- Est-ce qu'il faut faire de la kiné ? si oui, la kiné doit se faire avec ou sans le corset ?
- Comment protéger la peau de l'enfant qui porte le corset ? tee shirt ? soins de peau ?
- Doit-il porter le corset même pendant les voyages (par ex en avion ou longs trajets en voiture)
- Et en été, a t'il le droit de le porter un peu moins quand il fait trop chaud ?
- Avez-vous des conseils pour faire les gestes du quotidien avec un corset ?
- Au bout de combien de temps aura lieu le premier contrôle pour voir si le corset fonctionne bien ?
- Et si le corset ne semble pas fonctionner correctement que se passera t'il ? Quelles autres solutions ?
- Est ce que mon enfant risque de se faire opérer ?



S'il s'agit d'un adulte

- Quel est le but du corset ? Antalgique ? ou est ce possible de redresser un peu la colonne à mon âge ?
- Est-il autorisé de conduire en portant son corset ?

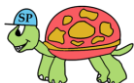


N'oubliez pas en cas de corset de demander une ordonnance pour obtenir suffisamment de tee shirt à mettre sous le corset. Le médecin fera l'ordonnance pour que votre prothésiste vous fournisse ces tee shirt pris en charge par la CPAM

Si l'enfant est scolarisé, demandez au médecin de vous aider pour faire un dossier PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les aménagements à prévoir dans l'établissement scolaire.

Vous pouvez également faire un dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour vous aider à certains aménagements.

Si ce n'est pas encore fait, demandez au médecin de faire un dossier ALD (affection longue durée) qui permettra la prise en charge à 100% des soins pris en charge par la CPAM pour les soins de la scoliose. La scoliose est l'ALD 26

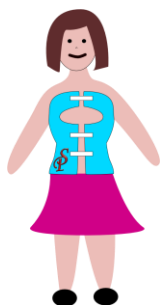


Questions à poser au prothésiste



- Comment se fait la prise d'empreinte ?
- Combien d'essayages avant d'avoir le corset ?
- Quelles sont les rougeurs cutanées normales et celles à surveiller ?
- Pouvons-nous revenir vers vous si nous pensons que le corset a encore besoin de retouches pour être mieux supportés ?
- Pourra t-il desserrer son corset pour manger ?
- Comment faire si le corset le gêne pour s'asseoir ? en voiture ? avez-vous des conseils ? des solutions ?
- Est-ce qu'il y a des techniques pour s'asseoir ou besoin d'un coussin ou d'un siège adapté ?
- Est-ce qu'il y a une technique pour se baisser ?
- Quels sont les conseils vestimentaires ?
- Combien de tee shirt à mettre sous corset avons nous droit par an ?
- Conseils d'adaptation sur le temps de port et le serrage du corset ?
- Conseils pour l'entretien du corset ?
- Conseils pour la peau (produits à appliquer)
- Comment mettre et enlever le corset ?
- Que faire si mon enfant grandit et/ou prends du poids et je me rends compte que son corset semble trop petit ?

Chez le prothésiste, il vous sera possible de choisir les motifs de votre corset



Nous rappelons que : la loi sur le droit des malades du 4 mars 2002 stipule que le patient doit être informé totalement au cours d'un entretien individuel.

Cette liste n'est pas exhaustive - Elle a été faite par quelques personnes afin d'aider chacun, mais si vous avez des questions que vous pensez importantes à rajouter et qui pourraient servir à d'autres, n'hésitez pas à en faire part. Ici le partage est une donnée très importante, on reçoit mais on donne aussi pour s'entraider. Merci d'avance